

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01883 Numéro SIREN : 853 804 557 Nom ou dénomination : Neithal

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 1092

4092

 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2020
N° 11084*19 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		 République Française
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Exercice courant le	29042019	et clos le
		31122019
		X
A IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société: NEITHAL		Adresse du siège social: 8 Avenue de la Gare 77340 Pontault-Combault
SIRET 8 5 3 8 0 4 5 5 9 0 0 0 1 7		M&I :
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:
B RÉGIME FISCAL DES GROUPEMENTS		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%
		Bénéfice imposable à 28%
		Déficit
2 Plus-values		Bénéfice imposable à 15 % 15 771
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
		PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes
		Zone franche urbaine
		Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
		Autres dispositifs
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
D IMPUTATIONS SUR LES REVENUS D'OUTRE-MER		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION MOBILE ET TAXE SUR LE REVENU D'OUTRE-MER		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr		
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .		
Signature et adresse du déclarant		
Tél:		Tél:
Nom et adresse du CGA ou du verseur compétent:		Nom et adresse du déclarant:
N° d'agrément du CGA		Date: 26/08/2020
		Lieu: Pontault-Combault
		Qualité et nom du signataire: Président, KOPALAPILLAI Visikaran
		Signature: 
Tél:		

2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A2020

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Ciel - http://www.ciel.com

Désignation de l'entreprise NEITHAL				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 8 Avenue de la Gare 77340 Pontault-Combault							
Numéro SIRET* 8 5 3 8 0 4 5 5 7 0 0 0 1 7							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 0 9				Durée de l'exercice précédent* 0 0			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 9			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *		028		030		
	Immobilitisations financières * (1)		040	3 450	042	3 450	
	Total I (5)		044	3 450	048	3 450	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	6 752	074	6 752	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	26 295	086	26 295	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	33 047	098	33 047		
Total général (I + II)				110	36 497	112	36 497
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		13 405	
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		14 505		
Provisions pour risques et charges			Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		7 675	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)			172	6 902	14 317	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		21 992	
Total général (I + II + III)				180		36 497	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise NEITHAL										Néant ☐					
RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le					
										3	1				
										2	0				
										1	9				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*									209		210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214							
						217		218	62 549						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222			
	Production immobilisée*											224			
Subventions d'exploitation reçues											226				
Autres produits											230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232	62 549			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234			
	Variation de stock (marchandises)*											236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238	22 505		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*											240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)											242	10 986		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)									243		244			
	Rémunérations du personnel*											250	12 130		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252	1 157		
	Dotations aux amortissements*											254			
	Dotations aux provisions											256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		{	260		262							
										260		262			
Total des charges d'exploitation (II)											264	46 778			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	15 771			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280			
	Produits exceptionnels (IV)											290			
	Charges financières (V)											294			
	Charges exceptionnelles (VI)											300			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)											306	2 366		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)											310	13 405			
B — RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	13 405	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318					
	Provisions non déductibles*									322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324	2 366				
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330						
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	127							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Créance due au report en arrière du déficit	138		342					
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			346		350					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col.1	352	15 771	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)									356					
	Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat :											360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col.1	370	15 771	372		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380		n° du centre de gestion agréé :		388					
Montant de la T.V.A. collectée		374	6 255	Effectif moyen du personnel*		376		donc apprentis :		Effectif affecté à l'activité artisanale	861				
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	1 762	Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° 2033-B

[illegible]

N° 2033-B

[illegible]

Désignation de l'entreprise : NEITHAL										Néant ☐			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	3 450	482		484		486	3 450				
TOTAL		490	3 450	492		494		496	3 450				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591							
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : NEITHAL

Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	☐
--	-----	--------------------------

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : NEITHALNéant ☒ *Exercice ouvert le 29/04/2019 et clos le 31/12/2019 Durée en nombre de mois 0 | 9**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	--------------------------	------------	--

IV - Contibution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et le 1329)	117	
--	------------	--

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.

Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case)	☒ 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation		186	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 5 3 8 0 4 5 5 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NEITHAL

ADRESSE (voie) 8 Avenue de la Gare

CODE POSTAL 77340

VILLE Pontault-Combault

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KOPALAPILLAI Prénom(s) VISIKARAN

Nom marital % de détention 40 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 04/05/1975 N° Département 99 Commune Chavakachcheri Pays SRI LANKA

Adresse : N° 3 Voie Rue Georges Braque

Code Postal 93150 Commune Le Blanc Mesnil Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique THANGAVEL Prénom(s) Kirisiya

Nom marital % de détention 30 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 18/09/1984 N° Département 99 Commune Koppai Pays SRI LANKA

Adresse : N° 3 Voie Rue Georges Braque

Code Postal 93150 Commune Le Blanc Mesnil Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

NEITHAL

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 5 3 8 0 4 5 5 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NEITHAL

ADRESSE (voie) 8 Avenue de la Gare

CODE POSTAL 77340

VILLE Pontault-Combault

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Ciel - <http://www.ciel.com>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

NEITHAL S.A.S

Au capital de mille euros (1 000€)

Siège social : 8 Avenue De La Gare 77340 Pontault Combault

RCS de Meaux : 853 804 557

Lettre remise en main propre

Monsieur KOPALAPILLAI Visikaran

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale annuelle de notre société se tiendra lieu le 09 Septembre 2020 à 9h30, au siège social de la société sis NEITHAL 8 Avenue De La Gare 77340 Pontault Combault à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen et adoption des comptes de l'exercice au 31 décembre 2019,

2/ Affectation des résultats,

3/ Pouvoir à donner.

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé. A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter si vous le souhaitez.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pontault Combault, le 02 Septembre 2020

Le Président,

M. KOPALAPILLAI Visikaran



NEITHAL S.A.S

Au capital de mille euros (1 000€)

Siège social : 8 Avenue De La Gare 77340 Pontault Combault

RCS de Meaux : 853 804 557

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DU 09 Septembre 2020**

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de communiquer les comptes de notre Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été établis par notre Expert-comptable.

Suite à un contexte économique et grâce nos efforts nous accusons un bénéfice fiscal de 15 771 € (Quinze mille sept cent soixante et onze €).

Ce Bénéfice devrait être proposé pour être inscrit dans un compte de report à nouveau pour l'exercice suivant.

Nous vous proposons donc à titre principal d'approuver les comptes annuels soumis, de nous donner quitus de la gestion pour l'exercice en cause, ainsi que de nous donner votre accord pour l'affectation comptable du résultat comme ci-dessus, et pour la continuité de l'activité.

Le Président,

M. KOPALAPILLAI Visikaran



NEITHAL S.A.S

Au capital de mille euros (1 000€)

Siège social : 8 Avenue De La Gare 77340 Pontault Combault

RCS de Meaux : 853 804 557

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 09 Septembre 2020**

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au 31 Décembre 2019.

Elle approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à M KOPALAPILLAI Visikaran de sa gestion pour l'exercice concerné.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 se soldant par un bénéfice 15 771 € à un compte de report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Le Président,

M. KOPALAPILLAI Visikaran



NEITHAL S.A.S

Au capital de mille euros (1 000€)

Siège social : 8 Avenue De La Gare 77340 Pontault Combault

RCS de Meaux : 853 804 557

**PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 09 Septembre 2020**

L'an deux mil dix-vingt, et le 05 novembre, à 9 heures 30, les associés de la société NEITHAL, au capital de 1 000 euros, se sont réunis au siège social, sur convocation écrite du Président.

L'assemblée est présidée par M. KOPALAPILLAI Visikaran, Président de la société. Les associés représentant 100% du capital étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

En outre, il a été décidé que le président signerait le procès-verbal de l'assemblée générale.

En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2019,
- Affectation des résultats,
- La continuité de la société,
- Pouvoir à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que le texte a été remis en main propre aux associés, puis tenu à leur disposition au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et en certifie l'exactitude.

Le Président ouvre la discussion.

Les associés échangent diverses observations et plus personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au bilan clos en date du 31 Décembre 2019.

Il approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à KOPALAPILLAI Visikaran de sa gestion pour l'exercice concerné.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 se soldant par un bénéfice de 15 771 € à un compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes.

Le Président,

Monsieur KOPALAPILLAI Visikaran

